

FIDELITE A L'ENTREPRISE EN 2023

(C.C.T. CHIFFONS DU 09/12/2021 – STATUTS CHAPITRE III/ART 19)

* OCTROI D'UN JOUR D'ABSENCE REMUNERE EN 2023 (10 ANS D'ANCIENNETE)
où

* OCTROI DE DEUX JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2023 (15 ANS D'ANCIENNETE)

où* OCTROI DE TROIS JOURS D'ABSENCE REMUNERES EN 2023 (20 ANS D'ANCIENNETE)

MODELE DE DECLARATION GLOBALE

Nom & prénom de l'ouvrier/ouvrière	Numéro du Registre National	Date de la <u>dernière</u> entrée en service	Jour d'absence pour ancienneté Date en 2023	Salaire brut à 100 % <= <i>salaire jour férié payé</i> > (charges sociales <u>exclues</u>) EUR
Total * =				

L'employeur <cachet, signature et nom du signataire>

Cachet

Signature :
Nom du signataire :

* Montant à reprendre dans la case A du formulaire demande de remboursement